

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française handisport**
représentée par son président, Monsieur **Gérard MASSON**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 785 307 315 00032

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le

ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 693 000 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2016 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 105 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 2 798 000 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 102 400€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 31 359 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contrares au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

07.05.2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE HANDISPORT

p7 LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
Léon LAFITE au Centre national des sports,
L'annexe au Centre national des sports,
Chef de service des sports,
Claudie SAGNAC
Claudie SAGNAC

06.06.16 VISE LE 06.06.16. DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ210...132 9610

- 9 JUIN 2016

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	27054	28000	27608	28000	29000	30000		
Nombre d'ATP	7847	7000	8446	7000	8800	9000		
Nombre total de licences et d'ATP	34901	35000	36054	35000	37800	39000		
Nombre et taux de licences féminines	7919 (29,27%)	8004 (35%)	8004 (28,99%)	8004 (35%)	8250 (28,45%)	8500 (28,33%)		
Nombre et taux de licences en ZUS	1242 (4,59%)	1120 (4%)	1468 (5,32%)	1120 (4%)	1825 (6,29%)	2280 (7,6%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	3198 (11,82%)	4200 (15%)	3361 (12,17%)	4200 (15%)				
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1354	1403	1403	1250	1440	1490		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	59,12	0	0	0				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	0	0	0	0				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	76,73%	85%	70,78%	85%	95%	100%		
Taux de suivi médical complet - Esports	70,37%	85%	63,77%	85%	100%	100%		
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	1 (5,56%)	100%	2 (11,76%)	100%				

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Améliorer le rang de la France à l'international	% de sportifs sélectionnés aux compétitions de référence et parvenant en finale	79	80	janvier	80	80	80		
Favoriser l'accès à la pratique compétitive	Nombre de jeunes détectés dans le dispositif Jeunes à potentiel	100	80	109	80	80	80		
Améliorer la qualité du fonctionnement des structures fédérées	Nombre de clubs labellisés de 20 licenciés et plus	40	50	53	50	70	90		
Améliorer la compétence de l'encadrement fédéral	Nombre de stagiaires formés pour les licenciés fédéraux	586	580	janvier	580	600	650		
Favoriser l'accès à la pratique du public jeune	Nombre de journées organisées par les comités délégués au public jeunes	919	900	janvier	900	900	900		

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

	7	5	6	6	6	6
Augmenter le niveau de coopération avec des organismes à caractère national de santé et de autres fédérations sportives	600	716	650	700	800	
Augmenter le nombre de sportifs FFH à fort potentiel bénéficiant d'une préparation au sein des fédérations homologues	15	20	15	20	30	

6

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Favoriser l'accès à la pratique compétitive	1 400 000 €	785 000 €	565 000 €	835 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	1 400 000 €	785 000 €	565 000 €	835 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	930 000 €	520 000 €	355 000 €	575 000 €
Améliorer la qualité du fonctionnement des structures fédérées	470 000 €	265 000 €	210 000 €	260 000 €
Action 1	410 000 €	225 000 €	90 000 €	320 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	370 000 €	200 000 €	75 000 €	295 000 €
Structuration fédérale	100 000 €	70 000 €	35 000 €	65 000 €
Action 4	270 000 €	130 000 €	40 000 €	230 000 €
Formations fédérales	40 000 €	25 000 €	15 000 €	25 000 €
40 000 €	25 000 €	15 000 €	25 000 €	
Améliorer le rang de la France à l'international	3 556 500 €	2 889 500 €	1 983 000 €	1 573 500 €
Action 2	3 245 000 €	2 622 000 €	1 855 000 €	1 390 000 €
Aides personnalisées (AP)	105 000 €	105 000 €	105 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	2 150 000 €	1 700 000 €	1 120 000 €	1 030 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	80 000 €	60 000 €	30 000 €	50 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	910 000 €	757 000 €	600 000 €	310 000 €
Action 3	311 500 €	267 500 €	128 000 €	183 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	220 000 €	185 000 €	75 000 €	145 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	91 500 €	82 500 €	53 000 €	38 500 €
Améliorer la compétence de l'encadrement fédéral	110 000 €	85 000 €	60 000 €	50 000 €
Action 4	110 000 €	85 000 €	60 000 €	50 000 €
Formations fédérales	60 000 €	45 000 €	30 000 €	30 000 €
Professionnalisation de l'activité	50 000 €	40 000 €	30 000 €	20 000 €
Augmenter le niveau de coopération avec les autres fédérations sportives	120 000 €	90 000 €	40 000 €	80 000 €
Action 1	120 000 €	90 000 €	40 000 €	80 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	120 000 €	90 000 €	40 000 €	80 000 €
Augmenter le niveau de coopération avec des organismes à caractère national de santé et	50 000 €	40 000 €	20 000 €	30 000 €
Action 4	50 000 €	40 000 €	20 000 €	30 000 €
Professionnalisation de l'activité	50 000 €	40 000 €	20 000 €	30 000 €
Favoriser l'accès à la pratique du public jeune	90 000 €	65 000 €	40 000 €	50 000 €
Action 1	90 000 €	65 000 €	40 000 €	50 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Promotion des pratiques sportives pour tous	90 000 €	65 000 €	40 000 €	50 000 €
TOTAL	5 736 500 €	4 179 500 €	2 798 000 €	2 938 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 105 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 2 693 000 €

5



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Domiciliation
SG PARIS BERCY ENTR (03327)
10 AVENUE LEDRU ROLLIN
75012 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03430	00050567770	40

IBAN : FR76 3000 3034 3000 0505 6777 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Domiciliation
SG PARIS BERCY ENTR (03327)
10 AVENUE LEDRU ROLLIN
75012 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03430	00050567770	40

IBAN : FR76 3000 3034 3000 0505 6777 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Domiciliation
SG PARIS BERCY ENTR (03327)
10 AVENUE LEDRU ROLLIN
75012 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03430	00050567770	40

IBAN : FR76 3000 3034 3000 0505 6777 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Domiciliation
SG PARIS BERCY ENTR (03327)
10 AVENUE LEDRU ROLLIN
75012 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03430	00050567770	40

IBAN : FR76 3000 3034 3000 0505 6777 040
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

